

Institut de Formation en Soins Infirmiers IFPS CHU Dijon

	Avant le premier jour d'entrée en formation, je suis :	Financement du coût de formation (7500€ en 2017/2018)	Frais d'inscription*	Couverture sociale obligatoire
Je suis en Parcours scolaire (formation initiale) avant la formation infirmière Et sans activité professionnelle continue	Scolarisé (Lycée, Université...)	Pris en charge par le Conseil Régional	A la charge de l'étudiant (sf certains boursiers de région) 184€	Sécurité Sociale étudiante à la charge de l'étudiant (sf exception) 217€ en 2017
	OU en préparation de concours après mes études			
	OU en interruption de mes études depuis moins d'un an			
Je suis Salarié	Dans 1 établissement du secteur privé où mon employeur ne s'oppose pas à ma formation, je peux solliciter le financement de la formation par un OPCA* spécifique de mon secteur d'activité (UNIFORMATION, UNIFAF, FONGECIF...)	Soit pris en charge totalement ou en partie par l'organisme de financement de la formation continue	Pas de frais d'inscription	Statut salarié : Attestation de couverture sociale
	Dans 1 établissement de la fonction publique hospitalière qui valide la prise en charge financière du coût de ma formation	Soit non pris en charge = Autofinancement		
	Dans 1 établissement public ou privé qui ne valide pas la prise en charge financière du coût de la formation, l'obtention d'un financement par un organisme est plus difficile, une demande de report est possible			
Je suis demandeur d'emploi	Inscrit à pôle emploi	Pris en charge par le Conseil Régional et par Pôle Emploi sous réserve du nouveau dispositif régional 2017	A la charge de l'étudiant 184€	En lien avec la prise en charge par Pôle Emploi Fournir une A.I.S.*
Je suis sans activité professionnelle	En congé parental	Non pris en charge = Autofinancement	Pas de frais d'inscription	Attestation de couverture sociale
	Non inscrit à Pôle Emploi			
	Interruption de mes études depuis plus d'un an			

*Frais d'inscription : fixés selon un arrêté spécifique fixant les droits d'inscription de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur chaque année

*OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

*A.I.S. : Attestation d'Inscription au Stage

